

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SERMA GROUP (EX SERMA TECHNOLOGIES) Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 0014 Rue rue Galilée 33615 PESSAC Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 8 0 7 1 2 8 2 8 0 0 1 2 4 Néant  \*

				Exercice N clos le, 31122018	N-1 31122017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	AB	AC				
		CX	CQ				
		AF	AG				
		AH	AI				
		AJ	AK				
		AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	AN	AO				
		AP	AQ				
		AR	AS				
		AT	AU	1 303	226	1 077	
		AV	AW				
		AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	CS	CT				
		CU	CV	26 497 407	3 501 809	22 995 597	21 785 597
		BB	BC				
		BD	BE	381		381	381
		BF	BG				
BH		BI	100		100		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	26 499 192	3 502 036	22 997 156	21 785 978
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	BL	BM				
		BN	BO				
		BP	BQ				
		BR	BS				
		BT	BU				
	<b>CRÉANCES</b>	BV	BW				
		BX	BY	6 582 731		6 582 731	5 645 667
		BZ	CA	2 061 335		2 061 335	1 518 191
	<b>DIVERS</b>	CB	CC				
		CD	CE	437 924		437 924	3 171 885
		CF	CG	4 516 565		4 516 565	614 787
<b>Comptes de régularisation</b>	CH	CI	1 948		1 948	52 768	
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	13 600 504		13 600 504	11 003 299
		CW					
		CM					
		CN	1 960		1 960	1 445	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	40 101 657	3 502 036	36 599 621	32 790 724
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *				Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA SERMA GROUP (EX SERMA TECHNOLOGIES)		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	2 301 072	2 301 072	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 388 938	4 388 938	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	230 107	230 107	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	920 650	695 989	
	Report à nouveau	DH	5 334 277	4 721 603	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	7 918 221	8 833 579	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	865 111	827 152	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	21 958 378	21 998 423	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 960	1 445	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 960	1 445	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 546	490	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	2 548 394	2 369 178	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 316 511	7 282 520	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 747 223	1 085 896	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	25 605		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		52 768	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	14 639 282	10 790 854	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	36 599 621	32 790 724	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 090 887	10 790 854		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SA SERMA GROUP (EX SERMA TECHNOLOGIES)						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			1 524 538
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	36 488 224	FH	95 960	FI	36 584 185	46 232 553
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	36 488 224	FK	95 960	FL	36 584 185		47 757 092
	Production stockée*					FM			( 322 494)
	Production immobilisée*					FN			269 870
	Subventions d'exploitation					FO			310 780
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	260 593		68 518
	Autres produits (1) (11)					FQ	40		122
				Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	36 844 819	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	45		301 939
	Variation de stock (marchandises)*					FT			( 8 760)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			101 047
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	35 257 413		33 397 771
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	70 136		509 484
	Salaires et traitements*					FY	887 511		6 783 570
	Charges sociales (10)					FZ	530 874		3 418 039
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	226		966 502
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			46 560
	Autres charges (12)					GE	21		32
			Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	36 746 228		45 516 187
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	98 591		2 567 701	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 933 260		7 260 365
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 079		1 663
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	40		370
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 445		6 776
	Différences positives de change					GN			14 276
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	3		8
			Total des produits financiers (V)			GP	7 937 828		7 283 460
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 960		11 342
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 411		40 195
	Différences négatives de change					GS			4 799
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			191
			Total des charges financières (VI)			GU	41 371		56 529
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	7 896 456		7 226 930	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	7 995 047		9 794 632	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SA SERMA GROUP (EX SERMA TECHNOLOGIES)</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	RA 222	1 638
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 574 996
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	286 477
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 222	4 863 111
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 39 000	4 578 942
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 37 958	329 190
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 76 958	4 908 167
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI ( 76 735)	( 45 056)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ 90	120 130
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	795 867
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 44 782 870	60 230 461
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 36 864 649	51 396 881
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN 7 918 221	8 833 579

<b>Annexes des comptes sociaux</b>
------------------------------------

## **1. FAITS MARQUANTS**

### **1.1. Faits caractéristiques de l'exercice**

La société SERMA GROUP a procédé le 18 avril 2018 à l'acquisition de la société SERMA ENERGY pour un montant de 10 K€.

Une augmentation de capital par voie d'apport en numéraire d'un montant de 1 200 K€ sur SERMA ENERGY a été décidée lors du Conseil de Surveillance de SERMA GROUP du 14 juin 2018.

Cette opération permet à SERMA ENERGY de disposer des fonds suffisants pour se doter des moyens et équipements nécessaires au lancement et au développement de son activité.

Pour mémoire : L'Assemblée générale Extraordinaire de la société Serma Technologies du 21 décembre 2017 a approuvé à effet du 31 décembre l'apport partiel d'actif de sa branche complète et autonome d'activité « Technologies » au profit de la société Serma CLT. A l'issue de cette opération la société a également changé de dénomination sociale pour devenir SERMA GROUP et la société SERMA CLT, SERMA TECHNOLOGIES.

SERMA GROUP est donc désormais une société holding active ayant des fonctions précises au sein du Groupe, portant des fonctions transverses et les titres de participation des filiales « métier » opérationnelles.

### **1.2. Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

## **2. PRINCIPES COMPTABLES**

Les comptes ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables du 10 décembre 2018, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) modifié.

## **2.1. Règles et méthodes de valorisation**

### **2.1.1. Immobilisations**

Les options retenues par la société sont les suivantes :

- **Frais de développement :** Activation des dépenses lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément réunies (PCG. art. 211-1 à 211-3 et 311-1):
  - L'actif est identifiable ;
  - Il doit avoir une valeur économique positive, traduite par les avantages économiques futurs attendus par l'entreprise ;
  - Il doit être contrôlé par l'entreprise
  - Il peut être évalué avec une fiabilité suffisante

Cette option n'a pas trouvé d'application au cours de l'exercice.

- **Frais d'acquisition des titres:** Activation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

#### **2.1.1.1. Fonds commercial**

Le fonds commercial représente les éléments incorporels acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il s'analyse le plus souvent comme l'acquisition de nouveaux savoir-faire, d'une part de marché et de contrats commerciaux.

#### **2.1.1.2. Immobilisations corporelles et incorporelles**

- **Coût d'acquisition**

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

- **Coût de production**

Le coût de production de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat des matières consommées (y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables)
- des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée
- après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement
- de l'estimation initiale des coûts de remise en état du site sur lequel l'immobilisation est située pour les immobilisations corporelles (si applicable).

### 2.1.1.3. Immobilisations financières

- Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition de ces immobilisations est constitué :

- du prix d'achat
- des coûts directement attribuables

### 2.1.1.4. Amortissements

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles dont la durée d'utilisation est déterminable font l'objet d'un amortissement.

Le montant amortissable d'un actif est diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. Pour notre société aucune immobilisation n'est concernée.

La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation des biens par notre société.

Le mode d'amortissement doit traduire le plus fidèlement possible la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif. Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté.

Le début de la constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif. Ces plans d'amortissements définis à la date d'entrée de chaque actif sont révisables chaque année si les conditions d'utilisation changent chaque année.

Les durées d'amortissement retenues pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont :

Nature	Durée
Concessions, brevet et droits similaires	1 à 5 ans
Matériel – Outil	3 à 10 ans
Aménagements Agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

La société pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Les fonds commerciaux ne sont plus amortis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### 2.1.1.5. Dépréciations

La dépréciation est la constatation que la valeur d'usage d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale correspondant au prix de cession attendu net des coûts de sorties (frais d'acte, coûts d'enlèvement ou liés à la transaction),
- et la valeur d'usage, calculée en fonction des flux nets de trésorerie attendus de l'utilisation du bien.

### 2.1.2. Provisions pour risques et charges

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. A la clôture de l'exercice, un passif est comptabilisé si l'obligation existe à cette date et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

Si elle satisfait aux conditions de comptabilisation d'un passif, une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les dispositions relatives à l'évaluation des provisions pour risques et charges à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité s'appliquent à leur évaluation postérieure. Les provisions pour risques et charges sont rapportées en totalité au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister, c'est-à-dire soit quand l'entité n'a plus d'obligation, soit quand il n'est plus probable que celle-ci entraînera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente de la part du tiers.

### 2.1.3. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du Travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	Hypothèses 12/2018
Taux	
• Taux d'actualisation	1.42%
• Taux de croissance des salaires	Entre 1% et 3%
• Taux de charges sociales	Entre 42% et 50 %
• Age de Départ en retraite	En fonction de l'année de naissance du salarié
• Taux de mortalité	Table INSEE 2017

La Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites prévoit, d'une part, l'allongement de la durée de cotisation des salariés pour obtenir une retraite à taux plein, et d'autre part, elle modifie les modalités de départ à la retraite.

- En cas de départ volontaire, la loi ne permet plus au salarié de partir avant l'âge de 60 ans sauf pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant une longue carrière et certaines personnes handicapées.
- En cas de mise à la retraite par l'employeur la nouvelle loi prévoit que l'employeur ne pourra plus mettre à la retraite un salarié avant l'âge de 65 ans, sauf dans le cadre d'un accord collectif et en contrepartie d'embauche ou de formation professionnelle, négociées avant le 1er janvier 2008 ou si le salarié bénéficie d'une convention de préretraite.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 a supprimé cette dérogation ; ainsi aucune convention ou accord collectif prévoyant la mise à la retraite d'office d'un salarié à un âge inférieur à 65 ans ne peut être signé ou étendu depuis le 23 décembre 2006.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 institue, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur.

Pour évaluer le montant de l'engagement en 2013, la société SERMA GROUP a appliqué les dispositions prévues dans le décret du 3 janvier 2011 et l'hypothèse que les demandes de mise à la retraite soient à l'initiative du salarié. L'engagement est donc soumis à cotisations sociales.

#### **2.1.4. Contrat « location-financement »**

Les contrats de location de longue durée qui s'apparentent à un financement sont enregistrés dans les comptes en tant que contrat de location financière. Les actifs et passifs correspondants ne font l'objet d'aucun retraitement. Les caractéristiques essentielles de ces contrats sont présentées dans une note annexe au bilan.

#### **2.1.5. Subventions publiques**

Les subventions publiques font l'objet d'une comptabilisation en compte de résultat lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- L'entreprise puisse se conformer aux conditions d'octroi des subventions ;
- Les subventions soient perçues

Les subventions d'équipement sont présentées au bilan en comptabilisant la subvention comme un produit différé à répartir sur plusieurs exercices.

L'inscription en produit de ces subventions s'effectue au rythme de l'amortissement de l'équipement concerné par cette subvention.

Les subventions publiques allouées pour apporter un support financier immédiat à l'entreprise sans contrepartie ultérieure, sont rapportées au résultat de l'exercice où elles sont considérées comme acquises.

### 2.1.6. Créances

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de recouvrement.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1. Actif immobilisé

#### 3.1.1. Variation de l'exercice

Les variations des immobilisations et des amortissements et provisions s'analysent ainsi pour l'exercice

IMMOBILISATIONS (K€)	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeurs à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles		1		1
Immobilisations incorporelles et corporelles en cours				
Avances et Acomptes				
Participations	25 287	1 210		26 497
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>25 287</b>	<b>1 211</b>		<b>26 498</b>

**3.1.3. Immobilisations corporelles : mouvements de l'exercice**

<b>Immobilisations Corporelles (K€)</b>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs à la clôture de l'exercice
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres Immobilisations corporelles		1		1
Avances et Acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>		<b>1</b>

**3.1.4. Immobilisations financières : mouvements de l'exercice**

<b>Immobilisations Financières (K€)</b>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	25 287	1 210		26 497
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>25 287</b>	<b>1 210</b>		<b>26 497</b>
Provisions pour dépréciation	3 502			3 502
<b>TOTAL NET</b>	<b>21 785</b>	<b>1 210</b>		<b>22 995</b>

Le poste « Titres de participation » est constitué par :

- 100 % des titres de la SAS SERMA INGENIERIE, pour un montant de 3 479 K€.
- 100 % des titres de la société ID MOS pour un montant de 1 243 K€.
- 99,9 % des titres de la SARL SERMA INTERNATIONAL, société créée en Octobre 2008 au capital social de 100 000 DINARS. Le montant de cette participation s'élève à 58 K€.
- 100 % des titres de la société SERMA GmbH, pour un montant de 3 502 K€ dépréciés en totalité au 31/12/2016
- 2% des titres de la société PISEO, pour un montant de 14 K€
- 100 % des titres de la société HCM.SYSTREL pour un montant de 7 404 K€
- 100% des titres de la société PE pour un montant de 2 787 K€
- 86.06 % des titres de Serma Safety & Security pour un montant de 2 701 K€
- 100 % du capital de SERMA TECHNOLOGIES pour un montant de 4 100 K€
- 100 % du capital de SERMA ENERGY pour un montant de 1 210 K€

### 3.2. Clients et comptes rattachés

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Clients	6 148	4 622
Clients effets à recevoir		
Clients factures à établir	435	1 023
Clients douteux		
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>6583</b>	<b>5 645</b>
Provisions		
<b>TOTAL NET</b>	<b>6 583</b>	<b>5 646</b>

Toutes les créances clients sont à moins d'un an sauf celles comptabilisées en clients douteux.

### 3.3. Détail des autres créances

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs avoirs non reçus	19	
Créances sur les organismes sociaux et acomptes versés au personnel		
Subventions à recevoir		
TVA et créances sur l'Etat	1 712	1 213
Créances sur le groupe	330	304
Autre débiteurs		1
<b>TOTAL</b>	<b>2 061</b>	<b>1 518</b>
Provision		
<b>Autres créances montant net</b>	<b>2 061</b>	<b>1 518</b>

### 3.4. Valeurs mobilières de placement, trésorerie

La gestion de la trésorerie de la société SERMA GROUP est faite dans une optique de prudence auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire. L'entreprise n'est donc pas exposée aux risques de marché sur le capital placé. Seul le rendement obtenu des excédents de trésorerie placés est exposé au risque de taux.

Les liquidités se présentent ainsi :

(K€)	Valeur brute à la clôture	Valeur de marché
VMP	438	438
Comptes à vue	4 516	4 516
<b>TOTAL au 31/12/2018</b>	<b>4 954</b>	<b>4 954</b>
<b>TOTAL au 31/12/2017</b>	<b>3 787</b>	<b>3 787</b>

### 3.5. Charges constatées d'avance

Ce poste n'enregistre que des charges constatées d'avance à caractère d'exploitation

### 3.6. Capitaux propres

Les titres composant le capital social se présentent de la façon suivante, à la clôture de l'exercice social :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Nombres de titres au début de l'exercice	1 150 536	1 150 536
Titres créés lors de l'augmentation de capital		
Titres remboursés au cours de l'exercice		
Titres remembrés au cours de l'exercice		
Nombre de titres en fin d'exercice	1 150 536	1 150 536
Valeur nominale	2 €	2 €
<b>Montant du capital K€</b>	<b>2 301</b>	<b>2 301</b>

Tableau de variation des capitaux propres en K€

	Capital	Primes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investis	Prov. Réglemen tées	Total capitaux propres
<b>Clôture 31/12/2015</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>564</b>	<b>4 463</b>	<b>7 720</b>	<b>42</b>	<b>2 119</b>	<b>21 598</b>
Affectation résultat			186	4 543	(7 720)			(2991)
Subvention investissement						(40)		(40)
Subvention investissement APA								
Amortissement dérogatoire							197	197
Amortissement dérogatoire APA								
Résultat de l'exercice					3 601			3 601
<b>Clôture 31/12/2016</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>750</b>	<b>9 006</b>	<b>3 601</b>	<b>2</b>	<b>2 316</b>	<b>22 365</b>
Affectation résultat			176	(4 283)	(3 601)			(7 708)
Subvention investissement								
Subvention investissement APA						(2)		(2)
Amortissement dérogatoire							43	43
Amortissement dérogatoire APA							(1 531)	(1 531)
Résultat de l'exercice					8 833			8 833
<b>Clôture 31/12/2017</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>926</b>	<b>4 723</b>	<b>8 833</b>		<b>828</b>	<b>22 000</b>
Affectation résultat			225	611	(8 833)			(7 997)
Subvention investissement								
Amortissement dérogatoire							37	37
Résultat de l'exercice					7 918			7 918
<b>Clôture 31/12/2018</b>	<b>2 301</b>	<b>4 389</b>	<b>1 151</b>	<b>5 334</b>	<b>7 918</b>		<b>865</b>	<b>21 958</b>

**3.7. Détail des provisions pour risques et charges**

(K€)	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Perte de change	2	2	2	2
Provisions pour Risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**3.8. Détail des comptes fournisseurs et rattachés**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Fournisseurs	9 739	6 254
Fournisseurs factures non parvenues	577	1 028
<b>TOTAL</b>	<b>10 316</b>	<b>7 282</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

**3.9. Détail des dettes fiscales et sociales**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Dettes fiscales</b>	<b>1 453</b>	<b>949</b>
TVA	1 406	940
Etat – charges à payer	47	9
<b>Dettes sociales</b>	<b>294</b>	<b>137</b>
Organismes sociaux	42	23
Provision pour congés payés	74	60
Charges à payer / personnel	153	38
Personnel	4	1
Ch à payer/Organismes sociaux	21	15
<b>TOTAL</b>	<b>1 747</b>	<b>1 086</b>

Toutes les dettes sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

**3.10. Détail des autres dettes**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Groupe	2 548	2 369
Avoirs à établir	26	
Créditeur divers		
<b>TOTAL</b>	<b>2 574</b>	<b>2 369</b>

A l'exception des comptes courants avec le groupe, toutes les autres dettes sont à moins d'un an.

**3.11. Comptes de régularisation Passif**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Travaux facturés d'avance		166
PCA / Subventions d'exploitation		456
Apport Partiel d'actif		(569)
<b>TOTAL</b>		<b>53</b>

Toutes les échéances sur l'exercice et l'exercice précédent sont à moins d'un an.

**3.12. Analyse globale des échéances**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Echéance à moins d'un an	12 091	10 791
Echéance de 1 à moins de 5 ans	2 548	
Echéance à plus de 5 ans		
<b>TOTAL</b>	<b>14 639</b>	<b>10 791</b>

**4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT****4.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires net s'analyse en :

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
France	36 545	43 695
Hors France	39	4 062
<b>TOTAL</b>	<b>36 584</b>	<b>47 757</b>

**4.2. Analyse du résultat exceptionnel**

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Subvention investissement		2
Amortissements dérogatoires	-38	-43
Réorganisation / Déménagement		
Croissance externe		
Litiges		
Divers	-39	-4
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 77</b>	<b>-45</b>

#### 4.3. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant IS (K€)	Impôt	Résultat Net
Résultat courant	7 995		7 995
+ Résultat exceptionnel	-77		-77
- Participation des salariés			
<b>TOTAL</b>	<b>7 918</b>		<b>7 918</b>

#### 4.4. Intégration fiscale

La société FINANCIERE AMPERE GALILEE ainsi que ses filiales dont la société SERMA GROUP a opté le 20 mars 2008 pour le régime de fiscalité de groupe prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

La convention retenue est la suivante :

- La charge d'impôts devant être supportée par les filiales étant égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.
- Les économies d'impôt réalisées étant conservées par FINANCIERE SERMA dans la mesure où il n'en résultera aucune pénalisation pour les filiales par rapport à ce que serait sa situation hors intégration.

Il n'existe aucune différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

#### 4.5. Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

En raison des décalages dans le temps existant entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges, les bases de la situation fiscale future au taux de 28 % est affectée de la manière suivante :

(K€)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Charges non déductibles temporairement	27	83
Plus-values latente sur Titres OPCVM		
Charges à étaler		
Déficits et Amortissement réputés différés		
<b>Total Base</b>	<b>27</b>	<b>83</b>
<b>Total Impôt différé à 28 %</b>	<b>8</b>	<b>28</b>

La situation fiscale différée passe donc d'une position active au 31 décembre 2017 de 28 K€ à une position active au 31 décembre 2018 de 8 K€.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Rémunération des organes de direction

Cette information n'est pas communiquée parce que non significative au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de l'entreprise.

### 5.2. Engagements de retraite

La société SERMA GROUP n'a pas souscrit de contrats spécifiques ou d'engagements en faveur de ses salariés au-delà des obligations légales et des dispositions de la convention collective en vigueur dans ses établissements.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application du code du travail et de la convention collective de la Métallurgie applicable dans chaque établissement de l'entreprise.

Les engagements de la société en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	125	125
Techniciens, opérateurs et employés		
<b>TOTAL</b>	<b>125</b>	<b>125</b>

### 5.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Engagements Reçus (K€)</b>		
Emprunts souscrits non utilisés		
Caution solidaire de Groupe Serma sur emprunt CRCAM		
<b>Total Engagements Reçus</b>		
<b>Engagements Donnés (K€)</b>		
Nantissement sur titres de participation		
Nantissement sur fonds de commerce		
Intérêts non échus sur emprunts		
Caution pour les trois sociétés industrielles travaillant avec ID MOS :	121	119
<b>Total Engagements Donnés</b>	<b>121</b>	<b>119</b>

#### 5.4. Crédit-Bail

Engagement en matière de crédit-Bail : Néant

#### 5.5. Effectif par catégories de personnel à la clôture de l'exercice

	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	6	3
Techniciens		
Autres		1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

#### 5.6. Risques environnementaux

Compte tenu de la nature même de ses activités, la société n'est pas confrontée à des risques environnementaux.

#### 5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Sur l'exercice, la société SERMA GROUP a comptabilisé des honoraires au titre du contrôle légal des comptes pour un montant de 74 K€

#### 5.8. Identité de la société établissant des comptes consolidés

La FINANCIERE AMPERE GALILEE, SAS au capital de 46 085 K€, située au 14 rue Galilée 33600 PESSAC, consolide les comptes de la société SERMA GROUP

#### 5.9. CICE

Le montant du CICE pour l'année 2018 s'élève à 2 K€. Les montants du CICE des années antérieures n'ont pas été encore utilisés.

## Tableau des filiales et participations

Sommes exprimées en (K€)	Date d'ouverture de l'exercice	Date de clôture de l'exercice	Capital Social	Autres Capitaux Propres	% du capital détenu	Montant de la participation	Prêts & Avances non remboursés	Cautions données par la société mère	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	CA du dernier exercice	Résultat Net du dernier exercice
Titres dont la valeur brute excède 1% du capital social de la société astreinte à publication											
Filiales détenues à +50%											
SERMA Gmbh	01/01/2018	31/12/2018	26	20	100%	0				0	-5
ID-MOS	01/01/2018	31/12/2018	200	2 052	100%	1 243		121	2 000	11 811	2 239
SERMA INGENIERIE	01/01/2018	31/12/2018	1 800	21 571	100%	3 479			4 000	47 749	8 008
HCM.SYSTREL	01/01/2018	31/12/2018	3 660	1 269	100%	7 404			1 501	11 939	1 566
SERMA INTERNATIONAL	01/01/2018	31/12/2018	29	112	99,9%	57				412	74
PE	01/01/2018	31/12/2018	75	742	100%	2 787				3 215	276
SERMA SAFETY and SECURITY	01/01/2018	31/12/2018	3 138	4 767	86,06%	2 701			432	10 473	781
SERMA TECHNOLOGIES	01/01/2018	31/12/2018	4 100	1 543	100 %	4 100				21 833	1 736
SERMA ENERGY	01/01/2018	31/12/2018	1 210	-5	100 %	1 210				70	-428
<b>TOTAUX</b>						<b>22 981</b>		<b>121</b>	<b>7 933</b>		